

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/580 du 16/10/79
/MJT-DGTFP/DFF21022/8
portant intégration et nomination de Mr.
MALONGA Jean Michel dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Servi-
ces Administratifs et Financiers-SAF-
(Administration Générale).-

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

D.B.

Vu la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut general des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-426 du 7-9-62 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A;

Vu le décret n° 63-81 du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

Vu le décret n° 67-50 du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 74-470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n° 79-154 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 79-155 du 4-4-79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu la dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

[Handwritten initials]

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 62-426 du 7-9-62 susvisé, Monsieur MALONGA Jean Michel, né vers 1948 à Kinkala, titulaire du Diplôme de l'Institut International d'Administration Publique "section Economique et Financière, obtenu à Paris (FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur stagiaire indice 710.

ARTICLE 2°. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Finances.

ARTICLE 3°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 16 OCTOBRE 1974

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS:

- JORPC 1
- DGTFF/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- INTERESSE 1
- MINI FINANCES 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2

[Handwritten scribbles]